

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Culture et des Arts

Direction du Développement et de la Promotion des Arts

Sous-Direction des Arts Vivants et des Spectacles

**Autorisation d'exercice de l'activité
dans le cadre d'ANGEM, CNAC et
ANSEJ**

Le dossier :

- Demande adressée au Ministère de la Culture et des Arts (Direction du développement et de la promotion des arts).
- Extrait de naissance.
- Copie de la carte d'identité.
- l'éligibilité.
- la nominative de la boîte.
- Autorisation de l'ONDA